

UNION DES COMORES
Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 11 FEV 2022

DECRET N° 22 – 017 / PR

Chargeant le Ministre BIANRIFI THARMIDHI, de la Suppléance du Président de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;

VU le décret N°20-129/PR du 28 septembre 2020, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Durant son séjour à l'Extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par le Ministre des Postes, de Télécommunications et de l'Economie numérique, **Monsieur BIANRIFI THARMIDHI**.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

